

**Compte rendu de la séance du
Conseil municipal du 17 décembre 2025**



Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisliane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda (à partir de 20h50) ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent : pouvoir donné à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi : pouvoir donné à M. Bruno DELVA.

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

En ouverture de séance, le maire diffuse le making off du spectacle « Ass mat de cœur » initié par les RPE et invite l'assemblée à assister à la 2^{nde} séance qui aura lieu le 27 janvier 2026 à 20h30 à Bais.

Suite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025, le maire indique que, dans le cadre de la délégation générale, il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés : 12 rue Pierre Landais - 6 bis rue de Combourg - 6 rue de Combourg - 11 le Bourgneuf - 1 Impasse des Primevères - 11 rue des Eglantines.

Projets d'implantation d'éoliennes :

A l'annonce du point, le maire invite monsieur Jean Pierre DUFEU et madame Christelle GAULARD à quitter la salle, puis il rappelle que sont en cours : des études écologiques pour dresser un inventaire faune-flore et déterminer les enjeux de biodiversité locale ; une étude paysagère pour comprendre le territoire et concevoir une insertion harmonieuse des futurs aménagements dans le paysage ; des études acoustiques pour caractériser l'environnement sonore actuel.

Pour permettre l'entrée de la société ENGIE GREEN au sein d'EOLIZE, elle doit acquérir des parts ; Energiv qui détient 70 actions doit en céder 41 et la commune qui en détient 20 doit en céder 10.

Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret, à l'unanimité des votants soit 17 OUI, l'assemblée accepte de céder à ENGIE GREEN, 10 actions d'une valeur de 10 €.

Les actions d'EOLIZE seront ainsi reparties : ENGIE GREEN : 51 - ENERGI'V : 29 - ENERCOOP : 10 - COMMUNE : 10

Travaux en cours – Complexe sportif

Concernant la tranche 1, le maire informe l'assemblée que l'attributaire du lot 1 « Terrassement – Aménagements extérieurs » connaît des difficultés financières. L'administrateur qui sera désigné tranchera sur l'avenir de l'entreprise et le sort du marché en début d'année. Afin de ne pas retarder le chantier, le titulaire du lot 2 exécutera des travaux de raccordement du bâtiment aux réseaux.

Concernant la tranche 2 : ENEDIS a transmis un devis relatif au déplacement d'ouvrage d'un montant de 32 699,43€ TTC ; des échanges sont en cours avec le bureau d'études ABE pour qu'ENEDIS utilise les fourreaux déjà posés, ce qui permettrait de réduire le montant du devis. Reste en attente, le chiffrage des travaux relevant du SDE 35.

Médiathèque :

Les travaux de rénovation des cheminées sont terminés. Un devis concernant un changement de gouttières a été demandé à l'entreprise qui est intervenue au niveau des solins des cheminées. Compte tenu du montant de 11 678€ TTC, le maire souhaite que le maître d'œuvre examine la conformité du devis aux travaux escomptés et, le cas échéant, les élus demandent au maire de solliciter un devis auprès d'un autre artisan.

Carrefour Haie d'Izé :

Le Maire rappelle que le département a donné un accord de principe pour la réalisation d'un aménagement visant à sécuriser ce carrefour. Le Département effectuera la reprise structurelle de la bande de roulement vers la route de Marpiré sur 20m après validation par la commission permanente en mars – avril. L'intervention de la commune est donc conditionnée à l'intervention préalable du Département.

Cet aménagement est éligible à une éventuelle subvention du Département au titre des amendes de police : Maitrise d'œuvre (1959,50€ HT - 2351,40€ TTC) + travaux (9 560€ HT 11 472€ TTC). La demande est à formuler pour le 30.01.2026, elle sera étudiée par la commission permanente en juin – juillet 2026. Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police auprès du conseil départemental pour la réalisation d'un aménagement visant à sécuriser le carrefour des Hauts d'Izé.

Protection des passages piétons

L'association TUVALU a questionné le maire sur la mise en œuvre de la loi n°2019-1428 applicable au 31.12.2026 qui pose, pour la sécurisation des passages piétons, l'interdiction du stationnement cinq mètres en amont de ceux-ci. Sur la commune plus d'une quinzaine de passages sont concernés, de nombreuses places de stationnement seront supprimées. Dans un premier temps, des travaux de marquage au sol sont à prévoir au budget 2026.

Cimetière : Compte tenu de l'état actuel du portillon du cimetière rue St Martin un devis a été sollicité à Métallerie des Portes de Bretagne. L'assemblée valide le remplacement de ce portail vétuste par un portail métallique pour un coût de 1 970,4€ HT – 2 364,48€ TTC.

Voirie 2025 : L'assemblée valide des travaux d'abaissement de trottoirs : 6 rue de Combourg - rue des Réfugiés, et de réfection de voirie au droit du 23 rue Jean Leduby ; d'un montant de : 3 863 € HT – 4 635 €TTC, ils seront réalisés par l'entreprise PIGEON.

Finances :

À ce jour, les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans s'élèvent à 16 165,20€. Le taux minimum de provision requis est de 15% soit pour 2025 de 2425€ ; la provision pour créances douteuses 2024 étant de 1.538€, le maire indique que dans le cadre de la délégation générale, il a pris une décision d'ajustement de cette provision de 887€, ainsi qu'une décision modificative de virement de crédit pour augmenter les crédits au chapitre 68 : - 800 € au chapitre 67 / +800€ au chapitre 68.

Par ailleurs pour l'installation de deux nouveaux poteaux incendie (Villedieu – Forterries) et la maîtrise d'œuvre des travaux au carrefour des Hauts d'Izé, au titre de la fongibilité des crédits, une décision modificative de virement a également été prise : + 8 100 au 2158 / - 8 100 au 231 et +2 400 au 2152 / - 2 400 au 2157

Le budget annexe Lotissement a été élaboré sur la base de la vente du lot N°3 cette année, alors qu'il ne sera commercialisé qu'au 1^{er} trimestre 2026. Pour constater le stock final 2025 par des écritures d'ordre l'assemblée valide une décision modificative en crédits supplémentaires de 33 358€

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap	Art			Chap	Art		
023	023	Virement section d'investissement	33 358,00	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	33 358,00
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap	Art			Chap	Art		

040	3555	Terrains aménagés	33 358,00	021	021	Virement section d'exploitation	33 358,00
-----	------	-------------------	-----------	-----	-----	---------------------------------	-----------

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de 2025, déduction faites des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports et des dépenses imprévues

Libellé	Budget primitif 2025 (hors crédits reportés) + décisions modificatives	Crédits ouverts avant le vote du BP 2026
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		
202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	1 700,00	425,00
2051 Concessions et droits similaires	4 250,00	1062,50
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles		
2111 Terrains nus	3 640,00	910,00
2131 Bâtiments publics	120 000,00	30 000,00
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	50 000,00	12 500,00
2138 Autres constructions	2 500,00	625,00
2152 Installations de voirie	2 400,00	600,00
2157 Matériel et outillage technique	8 800,00	2 200,00
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	11 000,00	2 750,00
2182 Matériel de transport	50 000,00	12 500,00
2183 Matériel de bureau et informatique	6 640,00	1 660,00
2184 Matériel de bureau et mobilier	550,00	137,50
2188 Autres immobilisations corporelles	10 310,00	2 577,50
Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
231 Immobilisations corporelles en cours	401 328,51	100 332,13
238 Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations	12 000,00	3 000,00

Peupliers : Suite à l'abattage des peupliers sur les parcelles L 500 et 516 + L 97, l'assemblée accepte la vente des arbres à Bois Négoce Energie sur la base de 8€ /t.

Personnel communal : Tableau des effectifs

L'assemblée valide, au 1.03.2025, la modification du poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe d'une durée annualisée de 35h/semaine en poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} cl d'une durée annualisée de 34h/semaine et la création d'un poste relevant du cadre des adjoints d'animation d'une durée hebdomadaire annualisée de 30h. Elle valide également, au 01.01.2026, la modification du poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire annualisée de 30h en un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire annualisée de 31 et la création d'un poste d'une durée annualisée de 30h/semaine relevant du cadre des adjoints d'animation, ou d'atsem.

L'assemblée valide l'ouverture des emplois non permanents suivants

En accroissement temporaire d'activité pour la période du 01.01.2026 au 31.12.2026 :

- 3 emplois relevant du cadre des adjoints d'animation
- 3 emplois relevant du cadre des adjoints techniques

En contrat d'engagement éducatif - BAFA :

- 4 emplois à chaque vacance scolaires (hors été) et 8 emplois du 25.06.2026 au 31.08.2026

La rémunération des emplois relevant du cadre des adjoints techniques ou d'animation sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

La rémunération des emplois en contrat d'engagement sera fixée sur la base d'un forfait journée identique à 2025.

Relais petite Enfance :

Afin de permettre à l'animatrice du RPE de suivre une formation mise en place au niveau du territoire, l'assemblée autorise le maire à signer la convention qui prévoit que le coût de cette formation de 3000 euros sera payé par la commune de Vitré et refacturé à chaque RPE à hauteur de 230,76€ par animatrice.

Foncier :

Sur proposition de la société ACANTHE promoteur de la tranche 1 du lotissement Les Eglantines, l'assemblée accepte la rétrocession de l'ensemble des espaces communs du lotissement soit les parcelles AH 970 (366 m²) - AH 1007 (162 m²) - AH 1010 (255 m²) - AH 1012 (5494 m²) - AH 1029 (59 m²) et autorise le maire à signer l'acte dont les frais seront à la charge du cédant. L'assemblée précise qu'elle charge le maire de verser ces parcelles au domaine public communal dès que la propriété en sera acquise.

Les parcelles L 1366 (13 m²) - L 1370 (39 m²) - L1372 (75 m²) - L1373 (6 m²) - L1368 (10m²) sises à Villanfray sont désormais communales, l'assemblée charge le maire de les verser au domaine public communal.

Communauté d'agglomération : Statuts – Modification

Au titre des compétences facultatives, Vitré communauté bénéficie de celle relative au Réseau public de chaleur et à la vente de la chaleur produite. Le conseil municipal valide l'extension de cette compétence à la création, exploitation des réseaux publics de chaleur constituant un service public de distribution de chaleur au sens de l'article L. 2224-38 du CGCT ;

Laverie automatique

Suite à l'installation d'un sous compteur, il a été demandé au propriétaire de prendre en charge l'électricité pour un montant estimé à 2500€ et le cout lié à l'eau ; ce dernier propose une redevance mensuelle de 190€. Après de nombreux échanges sur la justification d'une forme de soutien financier de la commune aux activités privées, l'assemblée fixe la redevance mensuelle à 190€ pour les années 2026 et 2027.

Aire de camping-car

Le maire présente à l'assemblée une borne de vidange et de distribution d'eau et d'électricité, autonome avec paiement par carte bancaire. Le cout d'installation est de 6 800€ HT (hors génie civil) avec des frais de fonctionnement à prévoir.

Compte tenu de ces montants et du nombre d'emplacements, l'assemblée est invitée à réfléchir à ce projet.

Elections municipales

Sous réserve des disponibilités, l'assemblée décide de mettre gratuitement, à disposition des candidats, les salles pour des réunions internes autant que de besoin, et pour des réunions publiques dans la limite de 2.

En outre, un candidat ayant déjà utilisé une salle et payé la location, l'assemblée accepte que le montant lui soit remboursé.

Affaires diverses

- **Recensement de la population :** il débutera 15 janvier 2026 et sera réalisé par mesdames BOUVET Patricia, DENAIS Marie Christine, MEHAULT Elodie et SCHUBERT Margarete.
- **Plan Local d'Urbanisme :** la Mission Régionale d'Autorité Environnementale soumet le dossier à une évaluation environnementale. Cet examen entraînera obligatoirement le délai d'instruction par Vitré Communauté.